



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 10414

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les difficultes rencontrees par les centres d'hebergement et de readaptation sociale (CHRS). En effet, malgre le deblocage de 25,7 millions de francs en octobre 1993 pour faire face aux situations des centres les plus en difficultes et la promesse d'une dotation complementaire attendue, de 25 ou 30 millions de francs, les CHRS, notamment ceux de la region Nord - Pas-de-Calais resteront affectes d'un deficit pour l'annee 1993. Ce deficit residuel sera aggrave par la diminution de 1,8 p. 100 des lignes de credits affectes en faveur de ces actions dans le cadre de la loi de finances pour 1994. La situation demeurera catastrophique pour de nombreuses structures de lutte contre l'exclusion. Leur existence deja menacee dans le budget 1993, continuera d'etre fortement compromise. En consequence, il lui demande de l'informer des mesures budgetaires que le ministere entend prendre pour aider ces structures a retrouver l'equilibre financier, afin de maintenir leur action et poursuivre ainsi leur mission de lutte contre l'exclusion sociale.

Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, des credits complementaires ont ete prevus dans le cadre du collectif budgetaire de fin d'annee. Par ailleurs, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle vient de remettre ses conclusions qui sont en cours d'examen dans les services du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville et dans ceux du ministere du budget. Enfin, les repartitions des credits budgetaires prevus par la loi de finances pour 1994 affectes a ces structures pour 1994 sont actuellement a l'etude au sein des services du ministere. Elles tiendront evidemment compte des resultats du rapport des inspections generales afin de reequilibrer et d'harmoniser au mieux les dotations attribuees au niveau departemental de maniere a assurer le fonctionnement normal des etablissements.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10414

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 309

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 877